

Cette période de deux mois de confinement peut avoir réduit les pratiques musicales des élèves au sein des familles. Si elles ont existé, les activités musicales en auront de fait exclu une composante essentielle : la dimension collective.

Dans le cadre de la réouverture progressive des écoles, le protocole sanitaire strict qui a été défini s'impose particulièrement à la reprise de ces pratiques qui ne pourront se faire dans les conditions habituelles.

Une fiche « Repères », publiée par l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche, précise les pratiques artistiques en éducation musicale dans le cadre des protocoles sanitaires de la reprise de la scolarité obligatoire à l'école élémentaire ».

1. Quelques précautions :

Pratique vocale

La pratique du chant choral, répandue dans de nombreuses classes et écoles, doit faire l'objet de grande vigilance quant à ses modalités de mise en œuvre dans le cadre du déconfinement.

Des principes très stricts sont à respecter par les Professeurs des écoles :

- Distanciation de 2 mètres entre chaque élève, avec au moins 4m² disponibles pour chacun
- L'enseignant doit également se tenir à plus de 2 mètres de l'élève le plus proche.
- Les élèves doivent être disposés en un seul arc de cercle très ouvert pour éviter la projection éventuelle de particules
- Aérer la salle systématiquement après un temps de pratique voire privilégier les espaces extérieurs pour cette activité.

Pratique instrumentale

L'utilisation d'instruments étant fortement contrainte également par une désinfection systématique, il est préférable de ne pas envisager cette activité.

2. Reprise des activités musicales avec des intervenants

Le contexte des classes étant différent d'avant le confinement, les projets avec intervenants pourront difficilement être poursuivis comme initialement prévus (protocole sanitaire et reconfiguration des groupes classes). Il conviendra de se rapprocher de l'IEN de circonscription pour définir des modalités les plus adaptées à la poursuite et à la valorisation des projets.

3. Activités musicales pouvant être mises en œuvre en cycle 2 et 3 dans ce contexte sanitaire :

a. L'écoute musicale.

L'écoute musicale pourra être développée selon différents axes développés dans la ressource Eduscol [L'écoute : Exemples de mise en œuvre](#)

- Ecoute, questionnements et échanges
- Ecoute et pratiques rythmiques

- Ecoute et mise en mouvements
- Ecoute et représentation graphique

Les programmes recommandent également de comparer différentes musiques.
Voir la ressource Eduscol : [L'écoute comparative](#)

Ressources musicales : <https://www.reseau-canope.fr/musique-prim.html>

b. La création musicale

L'écoute musicale pourra également servir de point de départ à la création musicale, avec le logiciel Audacity, en utilisant le vidéo-projecteur de manière collective (ressource pédagogique *Création musicale et numérique*).

c. La rencontre avec des œuvres musicales :

De nombreux concerts ont été enregistrés et sont disponibles en ligne. Le support visuel du concert permet de soutenir une écoute plus longue, de rencontrer une œuvre musicale et d'échanger ensuite entre pairs. Privilégier de bonnes conditions acoustiques de manière à créer dans la classe un « événement ». Une trace pourra être réalisée dans le cahier d'arts des élèves.

Ressources :

- La Philharmonie de Paris (accessible jusqu'au 30 juin 2020)
<https://pad.philharmoniedeparis.fr/la-philharmonie-chez-vous-en-famille>
- <https://educ.arte.tv/>
- <https://www.arte.tv/fr/arte-concert/>